

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 86401642.3

⑤① Int. Cl.: **A43B 21/42**

㉔ Date de dépôt: 23.07.86

㉓ Priorité: 23.07.85 FR 8511216

㉒ Date de publication de la demande:
04.02.87 Bulletin 87/06

㉑ Etats contractants désignés:
BE DE GB IT NL

⑦① Demandeur: **MANOEL BOUCHET, Société Anonyme**
Les Lauchères BP 5
F-21550 Ladoix-Serrigny(FR)

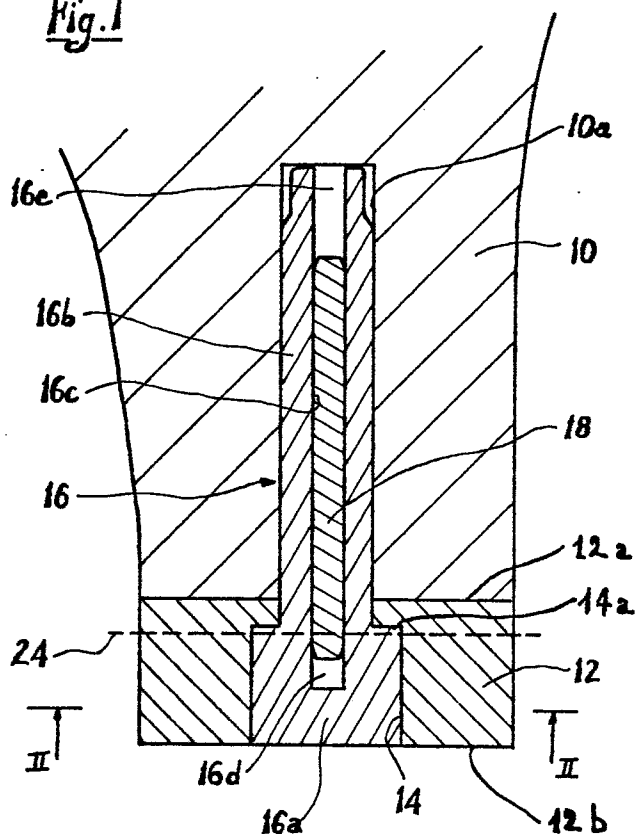
⑦② Inventeur: **Bouchet, Manoel**
Le Poll
F-21200 Montagny les Beaune(FR)

⑦④ Mandataire: **Cuer, André**
CABINET CUER 30, rue de Léningrad
F-75008 Paris(FR)

⑤④ **Élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talons de chaussures.**

⑤⑦ L'invention concerne un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure, qui comprend une première partie extérieure (12) dans laquelle est formée une ouverture traversante - (14) dont la surface de la section transversale est plus grande du côté du contact avec le talon (10) de la chaussure que du côté de son extrémité libre; et une seconde partie (16) comprenant une tête (16a), dont la forme et les dimensions correspondent sensiblement à celles de ladite ouverture, et une tige - (16b) pourvue d'une armature intérieure rigide (18), la tige étant apte à être enfoncée à force dans un trou (10a) formé dans le talon pour la fixation de l'élément. On assure ainsi une fixation efficace et sûre de l'élément à l'extrémité libre du talon.

Fig.1



EP 0 210 922 A1

"Elément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure"

La présente invention a trait au domaine de la chaussure, en particulier de sa fabrication et de sa réparation. Elle concerne plus spécifiquement un nouvel élément de protection anti-usure et anti-dérapant fixé à l'extrémité libre du talon d'une chaussure, en particulier d'une chaussure de femme à talon mince.

On connaît déjà dans le domaine plusieurs types de tels éléments, souvent désignés par le terme "bonbout". Conventionnellement, ces éléments sont destinés principalement à donner au talon un caractère anti-dérapant, ainsi qu'à substituer, à une usure directe du talon provoquée par la marche, une usure d'un tel élément, dont le remplacement est aisé. Le type d'élément le plus connu consiste en un simple bloc de matière plastique synthétique de résistance à l'usure et à la déformation appropriée, qui est fixé à l'extrémité du talon d'une chaussure à l'aide d'un élément de fixation métallique tel qu'une cheville, un tenon, un clou, etc., enfoncé dans ladite extrémité. Pour éviter que la tête de l'élément de fixation métallique ne frotte sur le sol au cours de la marche, il est connu de prévoir dans le bloc d'usure un renforcement approprié destiné à recevoir ladite tête, afin qu'elle ne puisse venir en contact avec le sol. Cependant, dès qu'une certaine usure du bloc a eu lieu, on conçoit que la tête de l'élément de fixation vient affleurer à la surface inférieure de celui-ci, pour ainsi désavantageusement détériorer le sol et/ou engendrer des bruits intempestifs.

Pour pallier cet inconvénient, on a prévu de noyer la tête du clou de fixation à l'intérieur de l'élément de protection. Une telle solution conduit cependant à un autre inconvénient. En effet, du fait de la souplesse inhérente du matériau du matériau de l'élément, on comprend que sa fixation à l'extrémité du talon à l'aide d'un marteau d'amène pas l'assemblage parfaitement rigide qui est souhaité, et il est fréquent que ce type d'élément soit à remplacer bien avant que son degré d'usure ne n'exige, par exemple à cause d'une séparation prématurée de l'assemblage due à un défaut de marche, un choc accidentel, ou encore à cause d'un phénomène marqué de poinçonnement de l'élément de protection par la tête de clou qu'il abrite. On constate également des phénomènes de résonnance et de glissement.

Enfin l'on constate souvent après un certain temps d'utilisation, en particulier avec les talons étroits, tels que talons "aiguille" et analogues, que l'élément de protection peut tourner librement par

rapport au talon. Ceci est bien entendu désavantageux, tant du point de vue de la stabilité et du confort de la chaussure que d'un point de vue esthétique.

La solution à ce problème spécifique qui consiste à fixer l'élément de protection à l'aide d'une pluralité de clous n'est pas toujours possible, en particulier du fait de l'étroitesse sus-mentionnée du talon.

Par ailleurs, un inconvénient de tous les éléments réside dans le fait que leur centrage à l'extrémité du talon est souvent délicat et imprécis.

On connaît enfin, par la demande de brevet français No. 84 18805 du même déposant, un élément en deux parties, la partie intérieure maintenant en place la partie extérieure et étant fixée par un clou. Cependant, la robustesse d'un tel type d'assemblage peut encore être améliorée.

L'invention vise à pallier tous ces inconvénients et à proposer un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure dont la fixation présente une bonne robustesse à l'usage, tout en étant simple à réaliser. Un autre objet de l'invention est de proposer un élément de protection dans lequel on évite qu'un poinçonnement soit exercé sur l'élément par la tête d'un clou de fixation, et qui supprime les risques de résonnance et de glissement de la fixation.

A cet effet, la présente invention concerne un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure, caractérisé en ce qu'il comprend une première partie extérieure dans laquelle est formée une ouverture traversante dont la surface de la section transversale est plus grande du côté du contact avec le talon de la chaussure que du côté de son extrémité libre; et une seconde partie comprenant une tête, dont la forme et les dimensions correspondent sensiblement à celles de ladite ouverture, et une tige pourvue d'une armature intérieure rigide, la tige étant apte à être enfoncée à force dans un trou formé dans le talon pour la fixation de l'élément.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée suivante d'un mode de réalisation préféré de celle-ci, donnée à titre d'exemple et faite en référence au dessin annexé, sur lequel:

la figure 1 est une élévation en coupe d'un élément de protection selon l'invention, monté sur un talon, et

la figure 2 est une vue de dessous en coupe selon la ligne II-II de la figure 1.

En référence au dessin, on a représenté (figure 1) la région inférieure d'un talon 10 de chaussure. Selon l'invention, un élément de protection anti-usure et anti-dérapant pour l'extrémité inférieure du talon 10 comprend une première partie extérieure 12, en un matériau relativement résistant, tel qu'un métal ou une matière plastique de dureté appropriée. La première partie 12 présente la forme d'un bloc possédant une face supérieure 12a et une face inférieure 12b parallèles l'une à l'autre, et un profil extérieur 12c (figure 2) dont la forme peut être adaptée à la forme extérieure du talon 10.

Entre les faces 12a et 12b de la partie 12 s'étend une ouverture traversante 14. Dans le présent exemple, l'ouverture 14 présente un gradin 14a séparant deux tronçons cylindriques de diamètres différents, le tronçon de plus petit diamètre étant du côté du talon. Bien entendu, l'ouverture 14 pourra également être de forme tronconique ou autre, la condition étant que sa surface de section transversale soit plus petite du côté du talon 10 que du côté de son extrémité libre.

L'élément de protection selon l'invention comprend en outre une seconde partie intérieure 16. La partie 16 est constituée d'une tête 16a dont la forme et les dimensions correspondent sensiblement à celles de l'ouverture 14, et agencée pour être reçue intimement à l'intérieur de ladite ouverture. La partie 16 comprend en outre une tige 16b qui s'étend sensiblement verticalement vers le haut à partir de la surface supérieure de la tête 16a. La tête 16a et la tige 16b sont réalisées dans le même matériau et sont unitaires. Dans la tige 16b est formé un alésage longitudinal 16c. L'alésage 16c est ouvert à l'extrémité libre de la tige, mais se termine du côté de la tête en étant légèrement prolongée dans celle-ci, sans cependant la traverser.

Dans l'alésage 16c est reçu un organe d'armature sous la forme d'une tige rigide 18, en un métal ou une matière plastique approprié. La longueur de l'armature 18 est choisie légèrement inférieure à celle de l'alésage 16c, de manière à laisser à ses deux extrémités deux espaces libres, respectivement 16d et 16e, à des fins expliquées plus loin.

Par ailleurs, et comme le montre en particulier la figure 2, les parties 12 et 16 sont rendues solidaires en rotation, lors de leur assemblage, par une pluralité de nervures ou de stries complémentaires 20,22 prévues respectivement sur les faces de contact mutuel de ces parties 12 et 16. On a représenté dans l'exemple des stries de forme triangulaire. Cette forme n'est bien entendu pas limitative.

En outre, dans le présent exemple, les parties 12 et 16 sont réalisées en des matériaux différents, la résistance à l'usure de la partie inférieure 12 étant choisie supérieure du fait que cette dernière

à tendance à s'user plus rapidement que la partie extérieure 16. On utilisera de préférence pour les parties 12 et 16 des matières plastiques synthétiques appropriées. L'armature rigide 18 pourra, quant à elle, être réalisée en fil d'acier ou analogue.

De façon appropriée, la partie 16 de l'élément de protection sera réalisée par surmoulage autour de l'armature rigide 18.

Le montage de l'élément de protection anti-usure et anti-dérapant tel que décrit ci-dessus peut se faire en plaçant tout d'abord la partie extérieure 12 à l'extrémité du talon 10 de manière à ce qu'elle s'étende dans le prolongement de ladite extrémité, puis en clouant la partie intérieure 16 munie de son armature 18 après l'avoir insérée dans l'ouverture 14. La tige 16b et son armature 18 sont simultanément chassées dans un trou 10a du talon 10, et ce jusqu'à ce que les faces inférieures des parties 12, 16 s'étendent sensiblement dans le même plan.

On comprend que la partie extérieure 12 est ainsi fermement immobilisée, grâce à la fois à la forme en gradin des surfaces en contact des parties 12 et 16 et aux stries complémentaires 20,22 que portent ces surfaces. Par ailleurs, l'emprisonnement avec compression de la tige 16b entre l'armature rigide 18 et la matière du talon 10 empêche toute rotation indésirable des parties 12, 16 rendues solidaires entre elles. Pour favoriser encore cette immobilisation, on pourra prévoir sur la surface extérieure de la tige 16b des cannelures longitudinales ou analogues (non représentées).

Par ailleurs, il faut noter que la conception de l'élément de l'invention permet un centrage tout à fait aisé et précis de celui-ci à l'extrémité du talon, grâce à la présence de la partie extérieure 12, qui tient lieu de guide pendant la fixation.

Enfin, le fait que l'armature 18 n'occupe pas toute la longueur de l'alésage 16c permet à ladite armature de s'effacer dans l'espace libre supérieur 16d, pour ainsi avantageusement éviter toute déformation de celle-ci lorsque la cote d'usure de l'élément autorisera une poussée sur l'armature 18, et ce jusqu'à la cote d'usure maximale, indiquée en 24 sur la figure 1.

Bien entendu, la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrite, mais elle inclut toute variante ou modification que pourra y apporter l'homme de l'art.

Revendications

1. Elément de protection anti-usure et anti-dérapant pour talon de chaussure, caractérisé en ce qu'il comprend une première partie extérieure - (12) dans laquelle est formée une ouverture traver-

sante (14) dont la surface de la section transversale est plus grande du côté du contact avec le talon - (10) de la chaussure que du côté de son extrémité libre; et une seconde partie (16) comprenant une tête (16a), dont la forme et les dimensions correspondent sensiblement à celles de ladite ouverture, et une tige (16b) pourvue d'une armature intérieure rigide (18), la tige étant apte à être enfoncée à force dans un trou (10a) formé dans le talon pour la fixation de l'élément.

2. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que la seconde partie (16) est en matière plastique et est réalisée par surmoulage autour de ladite armature (18).

3. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'ouverture traversante (14) est en gradin (14a).

4. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la surface intérieure de l'ouverture (14) et la surface extérieure de la tête (16a) du seconde élément portent au moins partiellement des moyens de coopération mâle/femelle complémentaires (20,22).

5. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la tige (16b) de la seconde partie (16) de l'élément porte à sa surface extérieure des cannelures longitudinales.

6. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'armature - (18) de la tige (16b) est réalisée en fil d'acier.

7. Élément selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'armature - (18) est reçue dans un alésage interne (16c) de la seconde partie (16) de l'élément de telle sorte qu'elle puisse se déplacer longitudinalement.

20

25

30

35

40

45

50

55

Fig.1

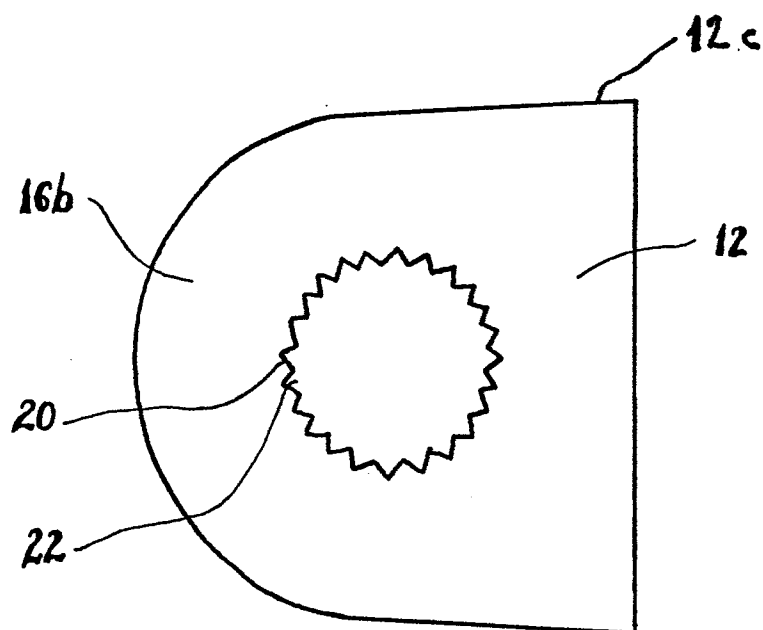
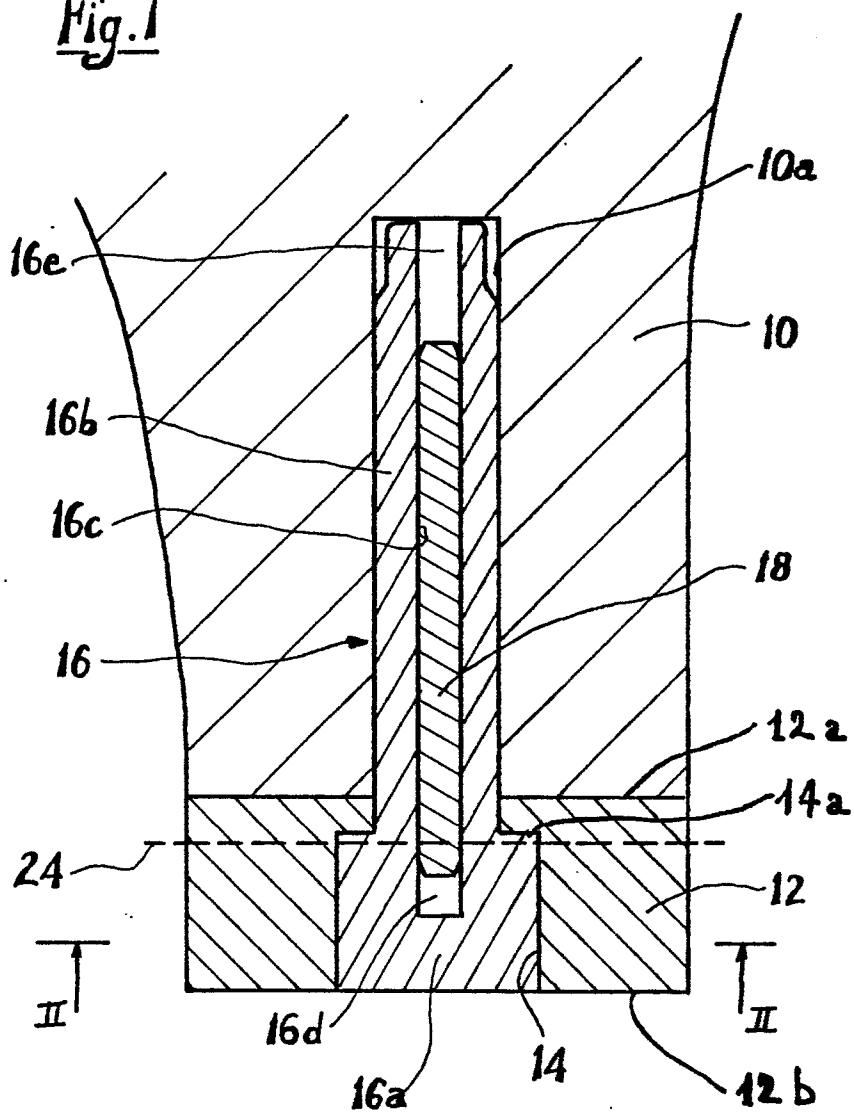


Fig.2



EP 86 40 1642

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
P, X	GB-A-2 166 338 (R. PARSONS)	1, 3-5	A 43 B 21/42
Y	DE-U-1 927 113 (SCHIERMEISTER & JUNKERS)	1, 3	
Y	DE-U-1 909 271 (THOMMERAY-DUMAY)	1, 3	
A	GB-A-1 158 937 (W. CHAMBERLAIN)	1	
A	FR-A-1 362 631 (M. BOUCHET)	1	
A	GB-A- 905 363 (R. HANCOCK)	1	
A	FR-A-1 453 450 (SEDUCTA)	5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 43 B
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 25-09-1986	Examineur DECLERCK J.T.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			